



LIFE
LETs GO 4 Climate
Un projet européen coordonné par
la Région Centre-Val de Loire

Retour d'expérience de co-développement

La Ferme Éolienne d'Avessac

(Loire Atlantique)



RÉCIT

Scénario 1

En 2005, ABO Wind contacte la commune d'Avessac pour le développement d'un parc éolien. La commune ayant à cœur de faire un projet citoyen, elle conditionne le projet à l'intégration de l'association EPV (à l'époque Éoliennes en Pays de Vilaine) dans le développement.

Comment la sortie du développeur privé en fin de développement au profit des acteurs locaux et citoyens a-t-elle été préparée ?



Cette fiche REX #1
est complémentaire
à notre guide
« Codévelopper un
projet citoyen », à
télécharger [ici](#)

SCÉNARIO 1

Un projet avec un développeur :

- Le développeur maîtrise le projet jusqu'à la mise en service ;
- La majorité de la valeur créée est captée par les actionnaires pendant le développement ;
- Les citoyens rachètent des parts après cette phase.

CHIFFRES CLÉS

Technologie : 5 éoliennes de 2 MW

Puissance installée : 10 MW

Production observée : 22 000 MWh/an
équivalent à la consommation électrique de
8 000 habitant.e.s*.

*y compris chauffage et eau chaude sanitaire

ACTEURS



Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)

Pionnière de l'éolien citoyen et à l'initiative des trois parcs éoliens citoyens du Pays de Vilaine, à Béganne (56), Sévérac-Guenrouët et Auessac (44), l'association EPV agit depuis 2003 pour la maîtrise locale et citoyenne des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Elle agrège de nombreuses compétences. On peut retenir l'entreprise locale EO (ex-Site à Watts Développement) et le réseau Énergies Citoyennes en Pays de Loire (ex-ECPDL, aujourd'hui RÉCIT).



ABO Wind

Fondé en 1996, le Groupe ABO Wind est un développeur de projets d'énergies renouvelables d'envergure européenne. En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes et Orléans. Début 2021, plus de 800 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind, dont 130 en France.

Commune d'Auessac

Commune de 2465 habitants, située à égale distance entre Nantes, Saint-Nazaire, Rennes et Vannes, la commune d'Auessac s'étend sur 7 649 hectares au nord du département de la Loire Atlantique. Elle fait partie de Redon Agglomération-Bretagne Sud.

CHRONOLOGIE

2005

En 2005, EPV repère un site possible sur la commune d'Auessac, en Loire-Atlantique. L'association contacte les élus pour accord, mais suspend temporairement ses recherches du fait du développement en parallèle de deux autres projets qui semblent plus rapidement réalisables : Béganne et Sévérac-Guenrouët

2006

En 2006, ABO Wind manifeste son intérêt d'installer un parc éolien sur la commune. Soucieuse d'inclure une dimension citoyenne sur son territoire, la commune conditionne le projet à l'intégration de l'association EPV dans le développement. Les premiers accords de codéveloppement entre les deux parties sont signés dès 2007.

2012

En 2012, ABO Wind (80 %) et EPV (20 %) créent une société de projet (une SPV) pour le développement : La Ferme Éolienne d'Auessac.

2014

À la fin de l'année 2014, le permis de construire est obtenu, et les négociations de rachat par EPV des parts d'ABO Wind commencent. Les acteurs citoyens et publics locaux étant finalement dans l'impossibilité de racheter le permis de construire dans des délais trop courts et sans appui bancaire, EPV revendra ses parts au développeur, avant de participer au rachat du parc clé en main en 2016, en partenariat avec deux SEM (SERGIES et SIPErR), des clubs d'investisseurs citoyens et Énergie Partagée.

2017

Le parc éolien d'Auessac entre en exploitation en avril 2017.

DYNAMIQUE DU GROUPEMENT

Intérêts, compétences et rôles

ABO Wind, de par son métier, a oeuvré au succès rapide du projet et à la maîtrise des coûts de réalisation. Pour cela, l'entreprise a pris en charge les aspects techniques, juridiques, fonciers et financiers du développement du projet, puis la construction du parc.

La commune d'Avessac (qui a pu investir dans le projet en phase d'exploitation) a affirmé dès le début sa volonté de faire un projet citoyen dans lequel le lien avec le territoire serait garanti dans la durée. Elle s'est ainsi rapproché d'ABO Wind et a permis l'intégration d'EPV dans le développement. Puis elle a accompagné le projet en participant aux comités de suivi. Enfin, elle a pu apporter sa connaissance du territoire et a joué un rôle de médiation essentiel dans des moments de tension avec les riverains, aux côtés d'EPV.

L'association EPV s'est impliquée dans le projet pour en garantir l'ancrage local, la gouvernance démocratique en phase d'exploitation, les retombées économiques locales et la limitation des nuisances locales. En phase de développement, l'association a fourni un appui à la maîtrise foncière et a pris en charge la concertation locale, notamment avec les élus et riverains. L'association a bénéficié pour cela d'un budget de 45 k€. Un comité de suivi citoyen s'est constitué dès 2012. Un salarié de l'association a été dédié à la gestion des relations locales, à la mobilisation citoyenne et à la pédagogie sur les énergies. EPV et les actionnaires publics ont participé activement à la résolution d'un conflit avec certains agriculteurs au début de la phase de construction, qui aurait pu mettre en danger le projet. En phase d'investissement, l'association a su constituer le groupement public et citoyen d'investissement capable d'acheter les parts d'ABO Wind. Elle a ensuite contribué au suivi du chantier.». Désormais, elle assure une prestation de suivi de l'exploitation.

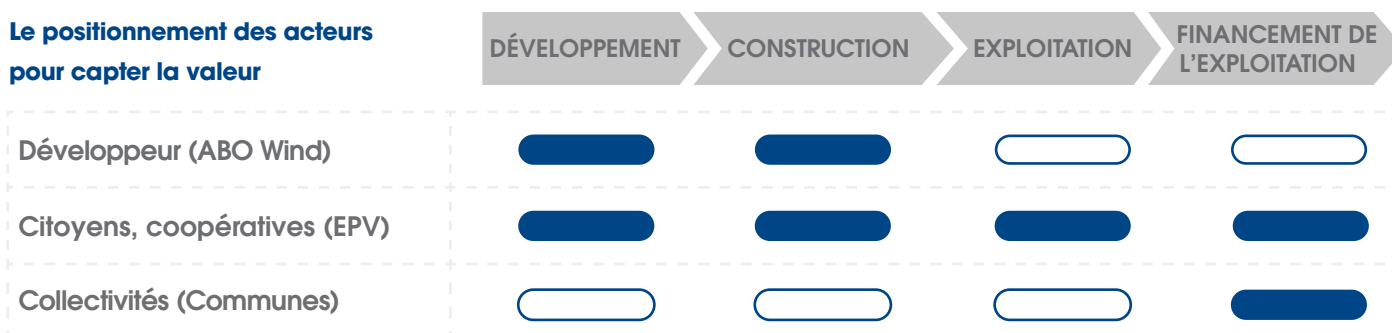


La Ferme Éolienne d'Avessac © Pierre Jourdain

Répartition de la valeur

En développement, du fait de son positionnement spécifique sur la chaîne de valeur, ABO Wind avait pour objectif de valoriser son travail autant que le permettait la négociation avec les candidats à l'achat du projet. Le détail des coûts de développement (développement de projet, maîtrise d'ouvrage, construction) pris en charge par ABO Wind n'ayant pas été communiqué aux partenaires, il est impossible d'estimer précisément la répartition de la valeur créée par le projet. L'information connue est le prix de vente du parc éolien « clé en main » par ABO Wind aux nouveaux actionnaires locaux et citoyens (SERGIES, SIPEnR, des clubs d'investisseurs citoyens locaux et Énergie Partagée) en 2016 : 20 M€.

Le positionnement des acteurs pour capter la valeur



Pour mieux appréhender ce schéma, vous pouvez consulter la [Note de synthèse Co-développement - p.5](#)

Contractualisation du codéveloppement

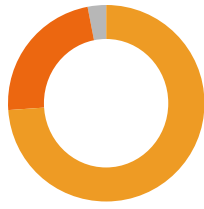
La contractualisation du codéveloppement se fait en deux temps. Un premier contrat est signé dès 2007, liant le développeur ABO Wind et l'association EPV, avec une répartition à 80/20 en faveur du développeur. ABO Wind prend en charge tous les coûts de développement. EPV est mandatée pour gérer les relations locales et la communication autour du projet. L'intention d'achat du permis de construire est là mais les délais s'avèrent intenable le moment venu (15 jours pour se positionner une fois le permis purgé de tout recours et 15 jours pour payer).

En 2010, un nouveau contrat est négocié, formalisant l'engagement du développeur, de la commune et de l'association dans le projet. EPV devient prioritaire pendant 4 mois sur l'achat du permis de construire purgé de tout recours à partir de son obtention.

EPV a bénéficié de contrats de prestation avec la SPV pour mener à bien le dialogue local.

Répartition capitalistique

DÉVELOPPEMENT CONSTRUCTION ET EXPLOITATION



 **Développeur industriel**
ABO Wind

 **Coopérative citoyenne**
EPV et
Tesda Le Vent

 **Opérateur public**
SEM Sergies
et SIPeR

 **Opérateur ESS**
Énergie Partagée
Investissement

Gouvernance

La gouvernance du projet s'est exercée au sein d'un comité de pilotage. ABO Wind, actionnaire majoritaire à 80 %, a pris en charge les aspects techniques et financiers du projet. EPV a été consultée sur les choix de développement. Certains choix ont été pris à l'unanimité : nombre, gabarit et type de machines.



Inauguration de La Ferme Éolienne d'Avessac © Énergie Partagée

Matrice RACI

	Rôle	Enjeux	Développeur ABO Wind	Coopérative citoyenne EPV	Collectivité Commune d'Avessac
Technique	Définition du projet technique.	Capacité à définir le projet le plus efficace, en respectant les contraintes.			
	Choix de la solution technique.	Capacité à négocier, acheter les solutions techniques.			
Gouvernance / Pilotage	Rôle de Sponsors Projet.	Capacité d'entraînement/crédibilité (REX/capacité technique).			
	Animer le groupe porteur.	Faire en sorte de respecter les postures des différentes parties, à traduire dans le pacte.			
	Point de contact avec le territoire.	Légitimité à porter le développement du projet sur le territoire.			
Financement	Lever les fonds (Fonds propres/dette).	Compétences / capacités financières.			
	Gestion administrative / budgétaire.	Organisation, capacité à gérer des sociétés.			
Autorisations / adhésion	Concertation avec le territoire.	Capacité à trouver des accords avec les parties.			
	Maîtrise foncière.	Capacité à négocier avec les propriétaires.			
	Obtention des autorisations, rédaction juridique.	Compétences juridiques, suivi/capacité à assumer les risques juridiques.			

Légende

Capacité et légitimité à faire pour tous					Capacité de faire mais pas légitime pour tous				
	Responsable	Accountable	Consulted	Informed		Responsable	Accountable	Consulted	Informed
	Responsable	Redevable	Consulté	Informé					

LES INGRÉDIENTS DE RÉUSSITE DE CE CODÉVELOPPEMENT



Facteurs-clés de la collaboration

- Avoir encadré en amont la manière de développer le projet : la collectivité a affirmé sa volonté de voir advenir un projet citoyen sur son territoire ;
- La présence d'un acteur local et citoyen professionnel.



Points de vigilance

- Lorsqu'un des actionnaires se positionne uniquement sur le développement et qu'il souhaite revendre l'ensemble de ses parts une fois le projet construit, ses intérêts diffèrent de ceux des autres actionnaires qui se positionnent sur le long terme. Différents facteurs peuvent influencer alors sur la répartition de la valeur en faveur du premier selon son poids dans l'actionnariat. S'il est majoritaire en développement, il profitera dans les négociations d'une asymétrie d'information sur ses coûts de développement et ses attentes de rentabilité ;
- De même, dans ce scénario, les actionnaires minoritaires ont difficilement la maîtrise des choix déterminants sur les coûts de réalisation du projet et la performance long terme de l'installation. C'est le cas par exemple de choix techniques tels que celui des machines ;
- Le développement d'un projet industriel d'énergie s'étend sur plusieurs années. Dans ce laps de temps, aussi bien les interlocuteurs que leurs stratégies peuvent changer plusieurs fois, dans un marché de l'énergie qui peut lui-même évoluer en cours de route. La rédaction de contrats pour formaliser les intentions de départ apparaît nécessaire... mais insuffisante ;
- Maintenir dans le temps l'implication des acteurs locaux et citoyens est un défi. Lorsqu'ils sont minoritaires et qu'ils ne sont pas les locomotives du projet, les leviers de mobilisation sont moins forts.



Bonnes pratiques du partenariat

- Avoir contractualisé les conditions de retrait des partenaires et de rachat des parts. Avoir su négocier des délais réalistes pour ces transactions ;
- Avoir confié la responsabilité du dialogue territorial à l'association du territoire compétente et engagée EPV. Avoir consacré un salarié dédié à la concertation et à la gestion de la relation avec les riverains. Cela a permis de mener un dialogue constructif avec eux pour tenir compte de leurs craintes et de déclencher des études complémentaires (ici une étude électromagnétique par des géobiologues, qui a abouti au déplacement de 2 éoliennes avant construction).

GUIDES ET FORMATIONS D'ÉNERGIE PARTAGÉE



Ce qu'Énergie Partagée Coopérative peut apporter à vos projets

Découvrez en détail les compétences techniques et les références d'Énergie Partagée Coopérative sur l'accompagnement de projets citoyens d'énergie renouvelable.

[Téléchargez au format PDF](#)



Guide de la labellisation Énergie Partagée

Le label Énergie Partagée distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement bénéfiques pour les territoires. Ce guide présente en détail la méthodologie de la boussole d'évaluation qui préside à l'attribution du label.

[Téléchargez au format PDF](#)



Votre territoire est plein d'énergie et vos citoyens aussi

Un guide d'approche de l'énergie citoyenne à destination des acteurs publics locaux : élu.e.s et agents des collectivités locales.

[Téléchargez au format PDF](#)

Formation Module 4 : Codéveloppement, comment reprendre la main sur un projet d'EnR de territoire d'envergure ?

Un ou plusieurs spécialistes de l'émergence et du développement de projets d'énergie renouvelable à échelle locale vous accompagnent dans la compréhension des enjeux d'un projet de codéveloppement. Vous bénéficiez de retours d'expériences de porteurs de projets.

Découvrez notre formation > <https://energie-partagee.org/monter-projet/formations/details-preinscriptions/module-4-codeveloppement-reprendre-la-main-sur-un-projet-enr-de-taille-industrielle/>



En savoir plus sur La Ferme Éolienne d'Avessac

www.energie-partagee.org/projets/la-ferme-davessac

Porteurs et financeurs du projet



LIFE20 GIC/FR/001820 -LIFE_LETSGO4Climate
The LIFE_LETSGO4Climate project has received funding from the LIFE Programme of the European Union.
Le projet LIFE_LETSGO4Climate est co-financé par le Programme LIFE de l'Union Européenne.

Partenaires engagés



285
projets
suivis

280
adhérents

13
réseaux
régionaux

www.energie-partagee.org

